



Arrêté n° DS 11-01-2018-04 portant délégation de signature
Monsieur Yves GERVAIS, *Directeur de l'Institut Pprime*
Monsieur Jacques BORÉE, *Directeur-adjoint de l'Institut Pprime*
ENSI Poitiers

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté de nomination en date du 01/04/2013 de Monsieur Jean-Yves CHENEBAULT, Directeur de l'ENSI Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil de l'ENSI Poitiers en date du 19/10/2017, portant élection de Monsieur Yves GERVAIS, Directeur de l'Institut Pprime, à compter du 01/01/2018 ;
- Vu la délibération du Conseil de l'ENSI Poitiers en date du 19/10/2017, portant élection de Monsieur Jacques BORÉE, Directeur-adjoint de l'Institut Pprime, à compter du 01/01/2018 ;

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Yves GERVAIS, Directeur de l'Institut Pprime, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les arrêtés de prise en charge des frais de mission ;
- Les autorisations d'invitation des personnalités extérieures ;
- Les autorisations d'utilisation de véhicules personnels ;

Article 2 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Yves GERVAIS, Directeur de l'Institut Pprime, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;

Article 3 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Yves GERVAIS, Directeur de l'Institut Pprime, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement des dépenses et frais de mission dans la limite d'un montant de 15.000 € HT ;
- Tous les actes de liquidation et de mandatement de la dépense (attestation de service fait) ;
- Tous les actes de certification du service fait ;
- Tous les actes d'ordonnancement de la recette ;

Article 4 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves GERVAIS, Directeur de l'Institut Pprime, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Jacques BORÉE, Directeur-adjoint de l'Institut Pprime, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents mentionnés aux articles 1 à 3 ;

Article 5 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 16 janvier 2018
Les délégataires,

Monsieur Yves GERVAIS



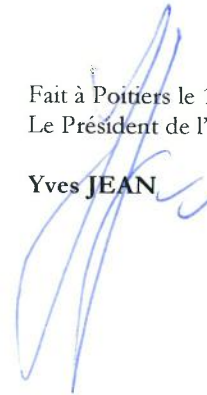
Monsieur Jacques BORÉE



Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

Fait à Poitiers le 11 janvier 2018
Le Président de l'Université

Yves JEAN



UNIVERSITE DE POITIERS

02 FEV 2018

Direction des affaires juridiques